

DEMANDE D'ETUDE D'IMPACT SUR LE 18H30

Les Représentants de Proximité rappellent le soutien plein et entier qu'ils apportent aux salariés qui œuvrent pour maintenir les qualités techniques et éditoriales dévolues à leur chaîne et dues par respect aux téléspectateurs.

Un soutien encore plus intense depuis le 18 janvier, date d'ouverture d'un nouveau créneau qui a vu la diffusion d'un programme 100% actualité, annoncé à « moyens constants ».

Dans la pratique, de « moyens constants » il n'en est pas question puisque la politique de l'emploi et la gestion RH en Provence-Alpes poussent à la baisse constante des effectifs : les postes gelés le restent, ceux prêtés entre services ne sont pas remplacés, les redéploiements masquent la disparition de certains postes et les départs (retraite, maladie...) ne sont pas automatiquement remis en consultation. Pas plus que les maladies, trop souvent non remplacées. De plus, certains métiers sont surchargés de travail ou en tension, alors que d'autres sont maintenus en sous-activité. De même les compétences disponibles ne sont pas valorisées, ou alors à coups d'UCC qui dégradent les collectifs.

Cette nouvelle tranche, lancée sans les moyens adéquats, l'a été en réduisant ses ambitions éditoriales et a contraint à redéployer les moyens déjà limités du journal régional où les invités en plateau se succèdent, faute d'équipe de tournage sur le territoire ; un risque insensé au regard du capital confiance et de l'audience dont jouit ce rendez-vous biquotidien régional.

Alors que nous traversons une crise sanitaire anxigène, le climat de confiance entre les salariés et la direction ne cesse de s'éroder (non-respect des accords signés ou interprétation exotique, manque de perspectives et de visibilité face à l'avenir pour les plus anciens comme pour les CDD, ...) alors que l'entreprise se doit de faire évoluer son offre ; le constat est clair : le collectif va mal (absentéisme, mal être au travail, grève, motion...)

Les conditions de travail se détériorent et obèrent le maintien de l'activité dans un climat serein.

Les élus désapprouvent depuis de longs mois la sous-estimation de l'importance des questions de santé et de souffrance au travail accompagnées de leur cortège de risques psychosociaux:

- qualité empêchée,
- surcharge de travail,
- pression temporelle,
- injonctions paradoxales.

Un ensemble de maux qui font échos à ceux observés par les experts et les médecins du travail qui déplorent, sous couvert d'économies budgétaires primaires, des pertes de sens et d'identité professionnelles, des inadéquations entre objectifs et moyens.

L'apparition de ce nouveau créneau de diffusion est un épiphénomène face au projet de régionalisation qui, plus largement, ne pourra pas non plus se faire au détriment des conditions de travail et de la santé des salariés. C'est avec eux que cette transformation doit se construire et non pas sans eux ni contre eux.

Nous considérons que l'ensemble de ces faits constitue une mise en danger du collectif ; il est impératif de revoir les projets en cours et à venir et d'y apporter les moyens adéquats.

Les élus rappellent que la direction a, en matière de santé et de sécurité des salariés, une obligation de résultat.

Selon l'article L 4121-1 du code du travail : *L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.*

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels (...)*
- 2° Des actions d'information et de formation ;*
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.*

Face à l'immobilisme de la direction, les représentants de proximité ont décidé, eux, de ne pas le rester, aussi, ils demandent à la direction la mise en place d'une étude d'impact officielle qui pointera les effets pathogènes des projets en cours sur le collectif.

Si la direction n'est pas en capacité de répondre à son obligation légale, les élus, eux, prendront leur responsabilité au niveau juridique.

Adopté à l'unanimité des élus.

Le 17 février 2021